

CATALOGUE DES FORMATIONS **2026**

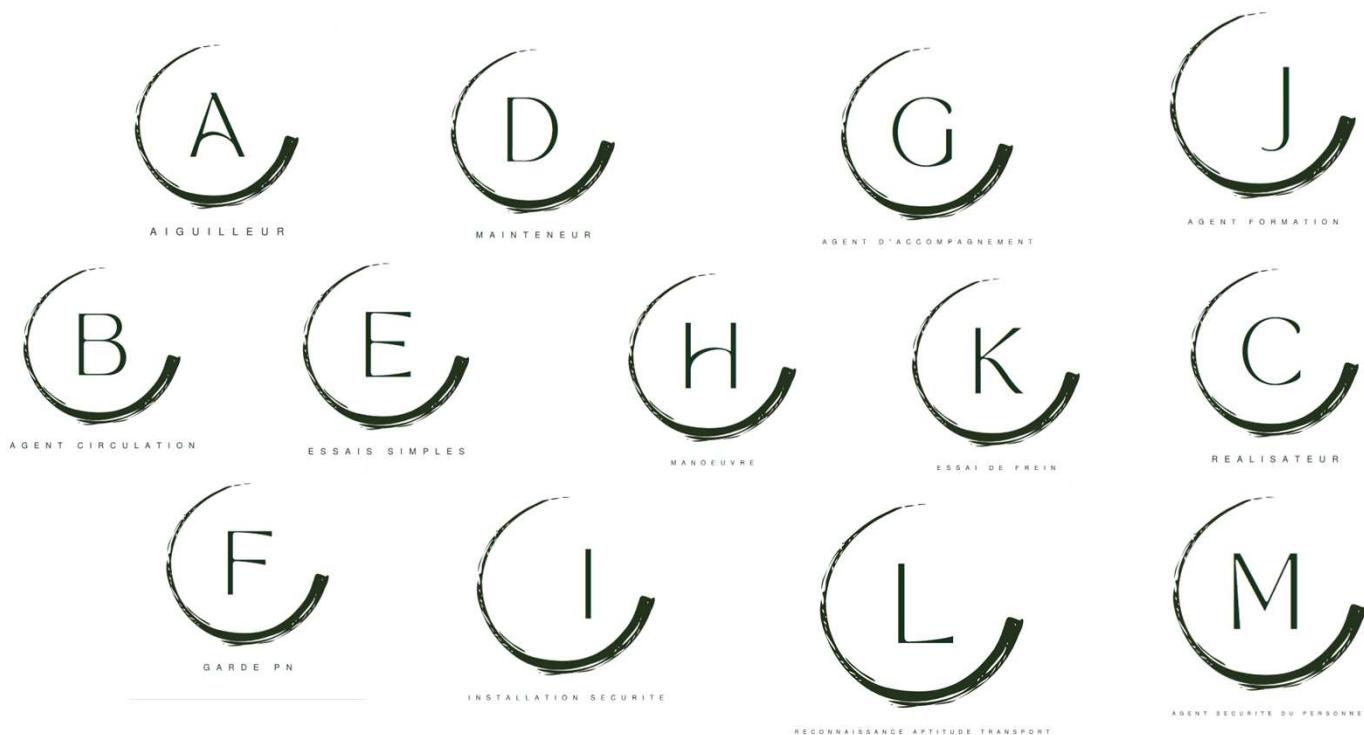
EDITION Décembre 2025



FORMAT' Experts

Qui sommes-nous ?

FORMAT' Experts est un centre de formation créé en mars 2017. Il dispense principalement des formations liées au domaine ferroviaire ainsi que des formations plus généralistes telles que les Travaux en Hauteur ou les formations de formateur.



Le centre de formation FORMAT' Experts situé à DOUAI possède :

**Deux salles de formation,
Un atelier de 200 m².**

Les salles de formation peuvent accueillir :

- **6 personnes maximum pour les formations « longues » (durée > 1 semaine) ;**
- **8 personnes maximum pour les formations « courtes » (durée 1 à 5 jours).**

L'atelier ou plateau technique comprend les installations matérielles nécessaires pour réaliser les exercices pratiques des différentes formations :

**Des châssis pour les opérations de câblage,
Une maquette ferroviaire à l'échelle 1 (signal, aiguille, plan de voie, passage à niveau,
pédale, ...)
Dispositif travaux en hauteur (harnais, longes et kit de secours).**

 Les locaux sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées.

La plupart des formations dispensées par FORMAT' Experts sont réalisées dans les locaux décrits précédemment. Cependant, nos formateurs peuvent se déplacer dans les entreprises, à conditions que celles-ci possèdent les locaux et le matériel adaptés aux formations demandées.

Informations pratiques

Nos partenariats

FORMAT' Experts propose la mise à disposition de ses locaux (atelier et/ou salles de formation) :

- Les salles de formation pour toutes entreprises souhaitant réaliser une formation (hors ferroviaire) mais ne disposant pas de locaux pour la dispenser,
- L'atelier, pour les entreprises ferroviaires n'ayant pas d'installations pour réaliser les parties « pratiques » de leurs formations,
- Les salles de formation et l'atelier, pour les entreprises ferroviaires ayant à leur disposition des formateurs compétents mais pas de locaux pour dispenser leurs formations.

Le centre de formation est en relation avec d'autres centres ferroviaires ou d'autres domaines. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes demandes de formation non décrites dans le catalogue, nous serons en mesure de vous trouver un centre de formation ou un formateur pouvant réaliser votre formation.

Pour nous contacter :

Contactez-nous dès à présent pour toutes vos demandes de formations ou d'accompagnements

06 49 72 83 14

09 50 72 98 74

contact.formation@format-experts.com

Notre offre de formation

Méthodes pédagogiques :

Pour les formations théoriques, nos formations sont réalisées selon les méthodes expositive et participative.

Pour les exercices pratiques, les formateurs utilisent les méthodes démonstrative et participative en atelier ou sur le terrain.

Moyens pédagogiques :

Pour réaliser ses formations, FORMAT' Experts possède :

- Des formateurs qualifiés,
- Une salle de formation avec ordinateur, vidéoprojecteur et tableau blanc,
- Un atelier.

Supports pédagogiques :

Les formateurs utilisent pour les formations :

- Les référentiels ferroviaires et réglementaires appropriés pour chaque formation (DTS, Code du travail, référentiels SNCF, ...),
- Des supports de cours informatisés,
- Des supports stagiaires,
- Des vidéos ou tout autre document démonstratif (collection de schémas, cahier de contrôle, ...).

A la fin des formations, le centre envoie à l'employeur (ou au particulier) une attestation de formation ou un avis de formation. En aucun cas FORMAT' Experts n'habilite les stagiaires. C'est à l'employeur d'habiliter ses salariés en fonction des résultats de(s) évaluation(s).

Référencements

En réponse à la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », FORMAT' Experts s'est mis en conformité aux fins de répondre à la certification QUALIOPI pour 2022 – obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences. Cette certification est en cours de mise en place à la date de parution de ce catalogue.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Sommaire

FORMATIONS	PAGE	DUREE
LES FORMATIONS FERROVIAIRES		
FORMATIONS HORS ARRÊTE		
Risques ferroviaires – Déplacements dans les emprises – Application du Décret « SECUFER »	8	1 jour
Monteur Câbleur en Signalisation Ferroviaire	9	30 jours
Lecture de plans et schémas ferroviaires	10	2 jours
Contrôles de conformité – Livret 3.40	11	3 jours
Agent Prestataire Lorry Automoteur (AP LAM)	12	2 jours
Agent Prestataire S9 (AP S9)	13	2 jours
Intervenant PN (Ex AP PN)	14	1 jour
Contrôle de Vitesse par Balise (K.V.B)	15	2 jours
Habilitation Caténaire C0	16	1 jour
Travaux en hauteur	17	2 jours
Habilitation CH1-CB1 – Exécutant	18	5 jours
Habilitation CH3-CB3 – Chargé de Travaux	19	5 jours
Formations S9A n°3 (RZT, APN, ACGECE, ...)	20	Selon CCFo
Assistant Travaux	21	4 jours

Sommaire

FORMATIONS	PAGE	DUREE
LES FORMATIONS FERROVIAIRES		
FORMATIONS SOUS ARRÊTE (TES)		
Aiguilleur - Manœuvrer les signaux et les autres installations de gestion des circulations – TES A	22	10 jours
Agent circulation - Assurer le service de la circulation ferroviaire – TES B	23	5 jours
RPTx sans Train Travaux - TES C	24	2 jours
RPTx avec Train Travaux – TES C	25	Selon CCFO
Habilitation Maintenance Travaux (H.M.T SE) (Segment 1 et 2) – TES D	26 27	40 / 60 jours
Vérification Techniques – Essais Simples (HT-VT-SE) – TES D - E	28 29	80 jours
HTI Abords – TES D	30	20 jours
HTI Voie – TES D	31	65 jours
Garde de Passage à Niveau – TES F	32	2 jours
Agent de desserte – TES G - H - I - K	33	Selon CCFO
Agent d'accompagnement Train Travaux – TES G - H - I - J - K - L & TSAE	34	Selon CCFO
Chef de manœuvre – TES H - I - K	35	Selon CCFO
Agent formation - TES J	36	2 jours
Reconnaissance à l'Aptitude au Transport (R.A.T) – TES L	37	1 jour
Annonceur – Sentinel – Agent Sécurité du Personnel (A.S.P) – TES M	38	5 jours
Représentant de la Sécurité Opérationnelle (R.S.O)- TES M & TSAE	39	3 jours
HTI Caténaire – Hors TES	40	Selon CCFO

Sommaire

FORMATIONS	PAGE	DUREE
LES FORMATIONS ELECTRIQUES		
Habilitation C 18510 – Module tronc commun n°1	41	1 jour
Habilitation C 18510 – Module tronc commun n°2	42	2 jours
FORMATIONS ELECTRICIEN		
Habilitation B1, B2, B1V et B2V - Exécutant	43	1 jour
Habilitation B1, B2, B1V et B2V – Chargé de travaux hors tension	43	1 jour
Habilitation BS – Chargé d'intervention élémentaire	44	1 jour
Habilitation BC – Chargé de consignation	45	1 jour
Habilitation BR – Chargé d'intervention	46	1 jour
FORMATIONS NON ELECTRICIEN		
Habilitation B0, H0 H0V - Exécutant	47	2 heures
Habilitation B0, H0 H0V – Chargé de chantier	48	4 heures
Habilitation BE - Manoeuvre	49	1 jour
AUTRES FORMATIONS		
Formation de Formateur	50	2 jours

Risques ferroviaires

Déplacements dans les emprises – Risques électriques
Application du Décret « SECUFER » n° 2017-694 du 02 mai 2017.

1
jour

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Ø
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Identifier et appréhender les **risques liés aux déplacements et à l'électricité** dans les enceintes ferroviaires.

Déroulé

- L'environnement ferroviaire ;
- Notion de zone dangereuse et emplacement de garage ;
- Comportement à adopter lors des déplacements le long ou à la traversée des voies ;
- L'attitude à avoir vis-à-vis des véhicules en stationnement ou en mouvement ;
- Présentation des différents Equipements de Protection Individuelle (EPI) ;
- Les risques liés à l'électricité
- Les zones d'environnement de la caténaire ;
- Les intervenants chantier – Rôle et missions ;
- Instruction de Sécurité Ferroviaire (ISF) et Autorisation d'engagement dans la zone à Risques Ferroviaires.



Modalités d'évaluation

Evaluation théorique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Monteur Câbleur en Signalisation ferroviaire

30
jours

Nombre de stagiaires
6
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Formation Risques Ferroviaires -- Habilitation C18510
Accessibilité


Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Définir et mettre en pratique les procédures de montage des installations de signalisation (déTECTEURS, crocodile, KVB, signaux, ...).

Déroulé

- Présentation du milieu ferroviaire ;
- Sécurité du personnel ;
- Le matériel et outillage ;
- Déroulage des câbles ;
- Confection d'extrémités de câble, de Boîtes de Jonction (BJ) ;
- Lecture de plans et schémas, PV installations, ... ;
- Câblage NS1, S2, connecteurs ;
- Les signaux : outils de communication avec les conducteurs ;
- Les Blocks Automatiques (BAL, BAPR, ...) ;
- La détection des circulations ;
- La répétition des signaux ;
- Le contrôle de vitesse ;
- Les passages à niveau (SAL et TVP) ;
- Les aiguillages ;
- Les postes de signalisation (PRS, PRCI, PAI et SEI) ;
- Le contrôle des installations de signalisation ;



Modalités d'évaluation

Evaluations théoriques et pratiques des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Lecture de plans et schémas

2
jours

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Ø
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Lire et comprendre les **plans et schémas** spécifiques à la **signalisation ferroviaire**.

Déroulé

Constitution de la collection de schémas (bordereaux, folios) ;

- Symbolisation ;
- Les schémas étiquettes N.S1 ;
- Le catalogue du matériel N.S1.



Modalités d'évaluation

Evaluations théoriques et pratiques des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

TSAE - Contrôle de conformité

Livret 3.40

3
jours

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Formation Lecture de plans et schémas -- Bonnes connaissances du matériel ferroviaire
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Réaliser le contrôle de la conformité des installations au moyen de la collection de schémas.

Déroulé

Le livret 3.40 :

- Le cahier de contrôle ;
- Utilisation et tenue des fiches de contrôle ;
- Réalisation des contrôles sur le terrain (exercices pratiques).

Modalités d'évaluation



Evaluations théoriques et pratiques des connaissances en fin de session.
→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

TSSE AP-LAM – AGENT PRESTATAIRE LORRY AUTOMOTEUR

2
jours

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Formation Risques Ferroviaires -- Habilité à la TES M
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Assurer la mise en voie et hors voie des lorrys automoteurs et,
- Assurer la sécurité du LAM lors de ses déplacements en voie pour un à trois Lorrys.

Déroulé

- Aptitude, habilitation et autorisation du personnel ;
- Définition d'un Lorry Auto-Moteur ;
- Documents de sécurité (ARF, ISF, Consigne LAM, ...) ;
- Communication avec les intervenants du chantier ;
- Vérifications préalables / Mise en voie / Mise hors voie du LAM ;
- Limiteur de débattement et de rotation ;
- Le périmètre de sécurité ou zone d'évolution ;
- Mode de déplacement chantier ;
- Identification et franchissement d'un SAM ;
- Traversée d'un passage à niveau en phase déplacement ou travail ;
- Franchissement d'un appareil de voie ;
- Le stationnement des engins ;
- Gestion des aléas (non-respect des consignes par le conducteur du LAM, panne du LAM, modification du point de mise en voie ou hors voie, ...) ;



Modalités d'évaluation

Evaluation théorique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

TSAE AP-S9 – AGENT PRESTATAIRE S9

2
jours

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Habilité à la TES M
Accessibilité

Modalités d'évaluation

Evaluations théoriques et pratiques des connaissances en fin de session.

 → Remise d'une **attestation de formation.**

- Mettre en place des outils de bouclage ou de protection, commutateur de blocage, dispositif de shunting, signal d'arrêt à main, pétards, et/ou de contribuer à la vérification de la libération de la zone de chantier.

- Déposer momentanément tout ou partie d'un bouclage ou d'une protection (DSh, SAM, ...) pour la circulation des mobiles travaux, lever momentanément le SAM au point de dégagement, sur demande du RPTx, transmettre ou récupérer les CCBD et/ou consignes LAM, pour le compte du RPTx ou CCh et s'assurer du tracé d'un itinéraire avant d'autoriser le déplacement d'un mobile.

Déroulé

Prestations préalables aux travaux :

- Reconnaissance de l'environnement ferroviaire (Analyse des risques, particularités locales, ...);
- Documents de sécurité locaux (ISF, ...);
- Explication de la visite de reconnaissance.

Communication et interface :

- Logigramme des différents interlocuteurs du chantier (RPTx, CCh, adjoint S9, ASP, ...).

Règles opérationnelles :

- Rôles et missions du CCh, RPTx ;
- Déplacements dans les emprises ;
- L'organisation des prestations (dispositifs à mettre en œuvre, les zones à vérifier, les signaux à observer, ...);
- Le dispositif de shunting ;
- L'utilisation des signaux d'arrêt à main ;
- L'utilisation des commutateurs ;
- Vérification des signaux ;
- Remise et récupération des CCBD et/ou consignes LAM ;
- Vérification des itinéraires.

Mesures d'urgence / Gestion des aléas :

- Gestion des difficultés de mise en œuvre des prestations ;
- Modification des points de mise en œuvre des dispositifs ;
- Relève du prestataire.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

INTERVENANT PN (TSAE AP-PN) sur le périmètre d'Agent Franchissement Mobile Travaux

1
jour

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Habilité à la TES M et F
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Assurer la sécurité des circulations routières à l'approche des Passages à Niveau (PN) pour la traversée d'un mobile ou groupe de mobiles travaux, ou
- Assurer la sécurité des circulations routières à l'approche des Passages à Niveau (PN) lors de la mise en voie ou hors voie d'un Lorry Automoteur (LAM).

Déroulé

Prestations préalables aux travaux :

- Reconnaissance de l'environnement ferroviaire (Analyse des risques, particularités locales, ...);
- Documents de sécurité locaux (ISF, ...);
- Explication de la visite de reconnaissance.

Communication et interface :

- Logigramme des différents interlocuteurs du chantier (RSO, RSNCF, RPTx, CCh, ASP, ...).

Règles opérationnelles :

- Rôles et missions du CCh, RPTx, ASP, RSO et RSNCF Ch ;
- Les différentes catégories de Passages à niveau ;
- L'organisation des prestations (dispositifs à mettre en œuvre, les PN concernés par le franchissement des mobiles) ;
- Explication sur la clé d'artillerie ;
- Utilisation des signaux d'arrêt à main ;
- Commande des signaux routiers.

Mesures d'urgence / Gestion des aléas :

- Gestion des difficultés de mise en œuvre des prestations ;
- Modification des points de franchissements PN par les mobiles travaux ;
- Relève du prestataire.

Modalités d'évaluation



Evaluations théoriques et pratiques des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

CONTÔLES DE VITESSE PAR BALISE (K.V.B)

2
jours

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Ø
Accessibilité


Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Assurer la pose des installations de KVB analogique et numérique hors codeur.

Déroulé

- Fonctionnement du KVB ;
- Présentation du matériel ;
- Règles de pose ;
- Lecture des informations KVB (outil test) ;
- Mise en pratique en atelier.



Modalités d'évaluation

Evaluations théoriques et pratiques des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

Habilitation Caténaire C0

1
jour

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Ø
Accessibilité


Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Intervenir à une distance comprise entre 1 et 2 mètres du fil de contact de la caténaire sous tension après habilitation.

Déroulé

- Rappel des risques liés à l'électricité ;
- Les effets de l'électricité sur le corps humain ;
- Les zones d'environnement ;
- Demander la coupure d'urgence ;
- Règles d'habilitation C0 ;
- Assurer le sauvetage de personne en danger lors d'un accident d'origine électrique.



Modalités d'évaluation

Evaluation théorique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

Travaux en hauteur

2
jours

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Ø
Prérequis nécessaires	<p>N'oubliez pas d'apporter vos EPI travaux en hauteur (harnais, longes, ...)</p> <p>→ Réalisation d'un exercice de montée et descente, ainsi que le secours d'une personne sur un mât de signal.</p>
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Réaliser des travaux en hauteur tout en assurant sa sécurité et celle des autres.

Déroulé

- La réglementation et les obligations de l'employeur et de l'employé ;
- Être capable de différencier un équipement de protection collective d'un équipement de protection individuel ;
- Les différents E.P.I. pour réaliser des travaux en hauteur et leur mise en œuvre ;
- Fonctionnement et règles d'utilisation du kit de secours ;
- Exercices pratiques : utilisation des E.P.I. sur un mât de signal, exercice de sauvetage.



Modalités d'évaluation

Evaluations théorique et pratique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

Habilitation CH1-CB1 - Exécutant

5
jours

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Habilitation à la TES M (Annonce des circulations)
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Savoir se déplacer en autonomie dans les emprises ferroviaires ;
- Comprendre l'utilité de la mise en place des mesures de protection ;
- Savoir lire et comprendre un schéma de consigne bleue ;
- Réaliser la protection électrique des chantiers en application du plan de Protection Electrique Caténaire ;

Déroulé

- Les risques ferroviaires ;
- L'organisation d'un chantier Caténaire dans l'emprise SNCF ;
- Connaître les différents rôles du personnel intervenant (exploitant, surveillant, annonceur, encadrement, ...);
- Connaître les notions générales d'électricité (courant, circuit électrique, tension, puissance, intensité, ...);
- Les risques électriques ;
- Correspondance entre le réseau ferré et la caténaire avec les équipements d'alimentation (sous-station, circuit électrique, retour de traction, ...);
- Acquisition du vocabulaire technique de base ;
- Connaître les risques spécifiques à l'habilitation ;
- Distinguer les deux principales technologies mécaniques d'armement ;
- Connaître les différentes pièces constitutives d'un armement (hauban, console, anti-balançant et bras de rappel) ;
- Apprendre le rôle et les caractéristiques électriques des différents câbles (CDPA, Feeder, Porteurs et fil de contact).
- L'équipement d'un réseau caténaire (armement, câbles d'alimentation) ;
- Appréhender la procédure de consignation ;
- Les états électriques sur ces différentes installations (masse, neutre, éléments sous tension) ;
- Les moyens de protection électrique (isolateur, appareils d'interruption) ;
- Encadrement de chantier (perchage avec les différentes connexions possibles) ;

Modalités d'évaluation



Evaluation théorique et pratique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

Habilitation CH3-CB3

5
jours

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Formation risques ferroviaires Habilitation à la TES M (Annonce des circulations) Habileté CH1-CB1 Conditions physiques minimales requises
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Assurer la direction d'un chantier caténaire ;
- Faire appliquer à son personnel les mesures de sécurité nécessaires ;
- Effectuer des travaux ;
- Veiller à sa propre sécurité et celle des personnes soumises aux conséquences de ses actes ou de ses omissions ;
- Effectuer ou faire effectuer la pose des connexions pour encadrer le chantier ;
- Etablir les demandes de consignation ;
- Recevoir et rendre l'attestation de Consignation C correspondante ;
- Etablir et délivrer l'Attestation de Mise Hors Tension (AMHT).

Déroulé

- Organiser un chantier ;
- Réaliser un briefing ;
- Définir les rôles et missions de chaque agent présent sur le chantier (planning et programme de travail) ;
- Comprendre et expliquer les documents utiles (ISF, PPSPS et plan de prévention) ;
- Connaître la procédure travaux ;
- Connaître les zones d'environnement ;
- Les risques électriques
- Utiliser les documents propres aux travaux (CCTT, consigne bleue, carnet de demande de consignation C) ;
- Lire et comprendre la consigne bleue ;
- Définir la section élémentaire concernée (carnet de demande de consignation C) :
- Lire un plan de Protection Electrique Caténaire ;
- Déetecter l'absence de tension sur une section élémentaire (VAT 1500 et 25000V) ;
- Poser les connexions de mise au rail, les connexions volantes, les connexions ligne-rail-support (CLR, CLRS, CV) ;
- Connaître les imprimés utiles à la protection électrique du personnel.

Modalités d'évaluation



Evaluation théorique et pratique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

Travaux en domaine fermé - S9A n°3

Missions RZT, RELF, APN, ACGERCER, ...

Selon
Cahier des
Charges

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Ø
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Assurer les **missions liées à la procédure travaux S9A n°3 – Travaux en domaine fermé** (gestion de zones travaux, passages de trains travaux et zones de chantiers multiples, circulation des TTx, franchissement des passages à niveau,).

Déroulé

- Les rôles et missions des intervenants S9A n°3;
- Appliquer la procédure travaux en domaine fermé (accord et restitution de zone travaux) ;
- Appliquer le RTEs ;
- Prendre les mesures de sécurité nécessaires en cas de danger grave et imminent ;
- Réalisation d'exercices de mise en situation.



Modalités d'évaluation

Evaluation théorique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.

Les formations ferroviaires

Formations hors arrêté

Assistant Travaux

4 Jours

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Ø
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

Maîtriser l'organisation d'un chantier - Lecture de schémas de signalisation - Savoir lire chemin de clés - Lecture de consigne Rose - Comprendre et connaître la réglementation S9 - Lecture de consignes de protection - Comprendre et connaître la réglementation S6 - Comprendre et connaître la réglementation S11 - Savoir rédiger un Contrat Travaux - Savoir créer une Consigne Commune Temporaire Travaux

Déroulé

- Organisation de chantier
- Schéma de signalisation
- Consigne Rose
- La réglementation S9, S6, S10 et S11
- Consigne de protection
- Contrat Travaux
- Exercices

Modalités d'évaluation

Evaluation théorique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une **attestation de formation**.



Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Aiguilleur - Manœuvrer les signaux et les autres installations de gestion des circulations – TES A

TES A

10
jours

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Utiliser les installations de sécurité dans les conditions prévues par les consignes et instructions opérationnelles
- Respecter le programme normal de circulation des trains et convois du gestionnaire d'infrastructure (GI)
- Mettre en place les dispositifs restreignant ou interdisant la manœuvre des installations de sécurité et autres installations de gestion des circulation
- Identifier un dérangement des installations de sécurité, prendre les mesures de sécurité, et appliquer les procédures
- Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident ou de situation présentant un risque grave et imminent
- Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.

Déroulé

- Les missions liées à l'exploitation ferroviaire
- Les installations de sécurité
- Les autres installations de gestion des circulations
- Les installations de traction électrique
- Les conditions nécessaires à l'exécution du service
- La matérialisation d'une interdiction d'accès ou restriction d'utilisation d'une installation
- Les règles concernant les communications de sécurité
- La position des IS et leurs dispositifs de contrôle
- Les prescriptions morales à appliquer lors de la manœuvre des IS d'un Poste
- Les enclenchements mécaniques
- Respecter le tableau des mouvements de la Consigne Rose
- Les enclenchements électriques et leurs conséquences
- Les dérangements
- Anomalie lors de la manœuvre d'appareil de voie
- Levier d'appareil de voie ou de signal immobilisé
- Les procédures pour l'entretien des IS et la relève de dérangement
- Les opérations de traction électrique, de travaux sur voies de service
- Les procédures de protection du personnel
- Les règles de circulation des trains et les documents correspondants
- Participer aux manœuvres
- Identifier et prendre les mesures en cas d'accident, d'incident ou de situation présentant un risque grave ou imminent
- Traiter un incident de circulation
- Définir les principes du processus "Départ des trains"
- Transmettre l'Au.M au conducteur

Modalités d'évaluation

Evaluations théorique et pratique des connaissances en fin de session.

→ **Attestation pour la TES A** : « Manœuvrer les signaux et les autres installations de gestion des circulations »,



Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Agent circulation - Assurer le service de la circulation ferroviaire – TES B

TES B

5
jours

Nombre de stagiaires	8
Lieu de formation	Douai (59) / En vos locaux
Prérequis nécessaires	Aptitudes physiques et psychologiques
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Utiliser les installations de sécurité dans les conditions prévues par les consignes et instructions opérationnelles
- Respecter le programme normal de circulation des trains et convois du gestionnaire d'infrastructure (GI)
- Mettre en place les dispositifs restreignant ou interdisant la manœuvre des installations de sécurité et autres installations de gestion des circulation
- Identifier un dérangement des installations de sécurité, prendre les mesures de sécurité, et appliquer les procédures
- Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident ou de situation présentant un risque grave et imminent
- Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.

Déroulé

- Organisation chantier
- Décret 92 / Décret 94
- Réglementation S9, S6, S11, S10
- La consigne de protection / La CCTT
- Travaux en périmètre opérateur
- Travaux en périmètre organisateur
- Mission du RPTX
- Mission du CCh
- Exercice Briefing
- Jeux de Rôles

Modalités d'évaluation

Evaluations théorique et pratique des connaissances en fin de session.

→ **Attestation pour la TES B** : « Assurer le service de la circulation ferroviaire »



Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Réalisateur sans train travaux - RPTX

TES C

5
jours

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Aptitudes physiques et psychologiques
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Utiliser les instructions ou consignes relatives aux conditions de réalisation des travaux ;
- Obtenir les accords préalables aux travaux ;
- Mettre en œuvre avec les personnels concernés les procédures de communication et de sécurité correspondantes ;
- S'assurer (ou obtenir l'assurance) que les mesures relatives à la sécurité des circulations sont prises ;
- Cordonner les interventions des différents opérateurs placés sous son autorité, de façon à obtenir l'assurance que les mesures relatives à la sécurité des circulations incombant au service chargé des travaux sont mises en œuvre ;
- Obtenir l'assurance, à la fin des travaux, que rien ne s'oppose à ce que les mesures de sécurité soient levées, ou mettre en place les restrictions nécessaires ;
- Interdire ou adapter la circulation des trains sur la zone considérée en cas de risques relatifs aux caractéristiques géométriques et/ou mécaniques de la voie, à l'engagement du gabarit de la voie, au fonctionnement hors tolérances des équipements critiques de gestion des circulations ;
- Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident ou de situation présentant un risque grave ou imminent ;
- Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.

Déroulé

- Le rôle du RPTx ;
- Les différents régimes de protection (demande de fermeture de voie DFV, demande de protection à contresens DPCS, la Garantie Equipement (GEq), ...) ;
- Les différents moyens de communication ;
- Identifier les conséquences du chantier sur le fonctionnement des installations ;
- Les procédures réglementaires pour l'interdiction des circulations et mettre en œuvre les Dispositions Techniques de Protection ;
- Les consignes d'engagement et de dégagement des lorrys à main ;
- Effectuer un changement de réalisateur en cours de travaux ;
- Restituer la voie à l'exploitant à la fin des travaux ;
- Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave et imminent ;
- Appliquer les mesures nécessaires afin de rétablir la situation normale.

Modalités d'évaluation

Evaluation théorique et pratique des connaissances en fin de session.

Attestation pour la TES C : « Diriger la réalisation des travaux sur l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations et assurer, en cours d'opération, la sécurité de l'exploitation sur la zone de travail et à ses abords ».

Réalisateur avec train travaux - RPTX

TES C

A définir

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Aptitudes physiques et psychologiques
Accessibilité	

Modalités d'évaluation

Evaluation théorique et pratique des connaissances en fin de session.

Attestation pour la TES C :

« Diriger la réalisation des travaux sur l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations et assurer, en cours d'opération, la sécurité de l'exploitation sur la zone de travail et à ses abords ».

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Utiliser les instructions ou consignes relatives aux conditions de réalisation des travaux ;
- Obtenir les accords préalables aux travaux ;
- Mettre en œuvre avec les personnels concernés les procédures de communication et de sécurité correspondantes ;
- S'assurer (ou obtenir l'assurance) que les mesures relatives à la sécurité des circulations sont prises ;
- Coordonner les interventions des différents opérateurs placés sous son autorité, de façon à obtenir l'assurance que les mesures relatives à la sécurité des circulations incombant au service chargé des travaux sont mises en œuvre ;
- Obtenir l'assurance, à la fin des travaux, que rien ne s'oppose à ce que les mesures de sécurité soient levées, ou mettre en place les restrictions nécessaires ;
- Interdire ou adapter la circulation des trains sur la zone considérée en cas de risques relatifs aux caractéristiques géométriques et/ou mécaniques de la voie, à l'engagement du gabarit de la voie, au fonctionnement hors tolérances des équipements critiques de gestion des circulations ;
- Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident ou de situation présentant un risque grave ou imminent ;
- Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale ;
- Utiliser les instructions ou consignes relatives aux conditions de circulation des trains de travaux ;
- Obtenir les accords préalables à la circulation des trains de travaux

Déroulé

- Le rôle du RPTx ;
- Les différents régimes de protection (demande de fermeture de voie DFV, demande de protection à contresens DPCS, la Garantie Equipement (GEq), ...) ;
- Les différents moyens de communication ;
- Identifier les conséquences du chantier sur le fonctionnement des installations ;
- Les procédures réglementaires pour l'interdiction des circulations et mettre en œuvre les Dispositions Techniques de Protection ;
- Réaliser l'engagement et le dégagement des Trains Travaux (CCBD, ...) ;
- Les consignes d'engagement et de dégagement des lorrys à main ;
- Effectuer un changement de réalisateur en cours de travaux ;
- Restituer la voie à l'exploitant à la fin des travaux ;
- Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave et imminent ;
- Appliquer les mesures nécessaires afin de rétablir la situation normale.

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Habilitation Maintenance Travaux (H.M.T)

Segment 1 - TES D et M

41
jours

Nombre de stagiaires
6
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Aptitudes physiques et psychologiques
Formation Risques Ferroviaires
Habilitation C18510 & CO
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

A l'issue de l'ensemble des modules de formation, l'agent sera capable d'assurer en autonomie la dépose et la repose des IS à la voie et la réalisation des vérifications techniques et de l'essai de fonctionnement des installations concernées.

Modalités d'évaluation

Déroulé

Module 1 : Annonceur – Sentinel – ASP (5 jours)

Voir formation à la TES M

Module 2 : électricité – notions fondamentales (5 jours)

Les grandeurs et lois fondamentales ;

Le courant continu ;

Le courant alternatif ;

Mesurer les tensions et intensités (exercices pratiques).

Module 3 : dépose et repose des IS à la voie (5 jours)

Les détecteurs électromécaniques et électroniques ;

Les balises KVB ;

Le condensateur UM71 CB ;

Les contacts fixes et crocodiles de la LTV ;

Les balises SILEC.

Module 4 : installations de signalisation – 1ère séquence (8 jours)

Les câbles et conducteurs ;

L'alimentation des installations de signalisation ;

Les appareils de mesures + mesures (exercices pratiques) ;

Les règles d'établissement des circuits ;

Le but et rôle des installations de signalisation.

Module 5 : installations de signalisation – 2ème séquence (8 jours)

Câblage et appareillages ;

Le matériel des signaux ;

La réglementation S6 ;

Limitation temporaire de vitesse (LTV) ;

Les blocks automatiques (formule 78) : mise en œuvre.

Module 6 : installations de signalisation – 3ème séquence (10 jours)

KVB analogique et KVB numérique : mise en œuvre ;

Le principe des circuits de voie ;

Circuit de voie ITE ;

Les installations de traction électrique ;

Circuit de retour du courant traction ;

Le rôle des télécoms dans l'exploitation et la maintenance ;

Block automatique (formule 83) : mise en œuvre du matériel ;

CdV SJC : mise en œuvre du matériel ;

Circuit de voie UM71 : mise en œuvre du matériel ;

L'exécution de travaux sur les IS ;

Les notions de base des PN ;

Les TVP : mise en œuvre du matériel.

Module 1 pour la TES M : « Assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains ».

Module 4, 5 et 6 pour la TES D : « Intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations ».

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Habilitation Maintenance Travaux (H.M.T)

Segment 2 – TES D et M

Nombre de stagiaires	6
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Aptitudes physiques et psychologiques -- Formation Risques Ferroviaires -- Habilitation CO
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

A l'issue de l'ensemble des modules de formation, l'agent doit être capable d'assurer en autonomie la dépose et la repose des IS à la voie et la réalisation des vérifications techniques et de l'essai de fonctionnement des installations concernées.

Déroulé

Module 1 : annonceur-sentinelle – ASP

Voir formation à la TES M.

Module 2 : électricité – notions fondamentales

Les grandeurs et lois fondamentales ;
Le courant continu ;
Le courant alternatif ;
Mesurer les tensions et intensités (exercices pratiques) ;
Les moteurs.

Module 3 : Norme NF C18510

Intervention et dépannage (BR) ;
Consignation en basse tension (BC) ;
Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai) ;
Essai en basse tension (BE Essai).

Module 4 : dépose et repose des IS à la voie

Module 5 : installations de signalisation – 1ère séquence

Module 6 : installations de signalisation – 2ème séquence

Module 7 : installations de signalisation – 3ème séquence

62
jours

Module 8 : installations de signalisation – 4ème séquence

Le matériel des appareils de voie ;
Le principe structurel d'un système de commande et de contrôle d'aiguille ;
Le matériel relatif à la commande et au contrôle des aiguilles – décrire sa mise en œuvre ;
Participer à la mise en œuvre d'aiguilles manœuvrées électriquement commandées par levier.

Voir modules
3, 4, 5 et 6
HMT Segment 1

Modalités d'évaluation

Module 1 pour la TES M : « Assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains ».

Module 4, 5 et 6 pour la TES D : « Intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations ».

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Vérifications techniques et essais simples (HT-VT-ES)

TES D et E

80
jours

Objectifs pédagogiques

Nombre de stagiaires	6
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Aptitudes physiques et psychologiques Formation Risques Ferroviaires & Travaux en hauteur Habilitation C18510 & CO
Accessibilité	

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Réaliser les Vérifications Techniques avant intégration en relation avec le périmètre de compétence et géographique attribué,
- Effectuer les Essais simples avant intégration en relation avec le périmètre de compétence et géographique attribué.

Déroulé

Module 1 : découverte du système ferroviaire

Les modalités de fonctionnement du système ferroviaire ;
Faire le point sur les risques inhérents à la circulation ;
Les grands principes de construction des lignes ferroviaires, les règles sur les gabarits ;
Le matériel et appareils de voie ;
Les interfaces : voie, caténaire, OA, signalisation, télécommunication, énergie, ... ;
Traction électrique Télécom ;
Système de sécurité et signalisation ;
Partager les fondamentaux du management de projet dans le cadre des travaux.

Module 2 : génie signalisation ferroviaire 1

Les principes fondamentaux de la signalisation ferroviaire (rôle des installations de sécurité, principe de base du circuit de voie, rôle des IS, ...);
Le fonctionnement des différents types de poste ;
Le rôle et le fonctionnement des différents enclenchements ;
Les installations d'énergie électrique ;
Utilité et performance du KVB ;
Les systèmes d'aides à l'exploitation et à la maintenance ;
Le processus de réalisation des études de signalisation ferroviaire dans un projet de travaux de signalisation ferroviaire ;
Le rôle de la signalisation ;
Les risques ferroviaires (nez à nez, rattrapage, ...);
Intervenir à proximité des installations de signalisation en service ;
Les règles d'établissement des circuits de signalisation ;
Principe de fonctionnement d'un CdV ;
Le fonctionnement d'un signal et équipements associés ;
Le fonctionnement d'une aiguille et équipements associés ;
Les différentes phases de fonctionnement d'un PN ;
Les différentes phases de fonctionnement de dispositifs d'annonce des circulations.

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Vérifications techniques et essais simples (HT-VT-ES)

TES D et E

80
jours

Déroulé

Module 3 : génie signalisation ferroviaire 2

Le rôle et le but de la signalisation ferroviaire (lire et exploiter un schéma de signalisation) ;

Le matériel mis en œuvre (relais, commutateur, matériels à la voie) ;

Les schémas de principes fondamentaux des IS ;

Les différents types de câbles et de raccordement ;

Les installations de téléphonie ferroviaire ;

Intégrer les installations « voie » dans le fonctionnement des IS ;

Le processus général d'études de signalisation ferroviaire ;

Les moyens techniques et les règles de sécurité mis en œuvre pour réduire les risques liés à la circulation des trains ;

Les différents documents d'études signalisation ;

Principes et fonctionnement KVB numérique et analogique

Fonctionnement de PN de pleine voie ;

Les principes régissant les traversées de voie.



Module 4 : Présentation des règlements S6, S9, S10 et S11

La réglementation S6, S9, S10, S11 et S9A n°3 ;

Les installations de sécurité ;

Les documents d'organisation (contrats travaux, DATIS, ...) ;

Les conditions d'intervention en ligne fermée.

Modalités d'évaluation

Module 5 : Vérifications Techniques BAL

Installations de signalisation : principe, technique et mise en œuvre ;

Circuit de voie et circuit de retour du courant traction ;

Les blocks, IPCS, SIAM ;

Contrôle Vitesse par Balise (K.V.B) ;

Passages à niveau à S.A.L de pleine voie et T.V.P ;

Travaux et VT sur les installations de sécurité avant intégration ;

Travaux pratiques : VT sur les installations BAL/PN avant intégration.

A l'issue des modules 1 à 5, l'attestation de formation à la **TES D** « Intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations » au regard des résultats (Satisfaisant ou Acceptable) obtenus lors des contrôles de connaissances et aux évaluations pratiques, permet l'habilitation **HT VT SE BAL**.

A l'issue du module 6, l'attestation de formation à la **TES D** permet l'habilitation **HT VT Campagne Poste**.

A l'issue du module 7, l'attestation de formation à la **TES E** « Réaliser des essais sur les installations de sécurité nouvelles ou modifiées » au regard des résultats (Satisfaisant ou Acceptable) aux contrôles de connaissances prévus à l'issue des modules et évaluations pratiques, permet l'habilitation **HT ESSAIS BAL**.

Module 6 : Vérifications Techniques Campagne de poste

Installations de signalisation : principe, technique et mise en œuvre ;

Travaux pratiques : VT sur les installations Campagne de Poste avant intégration.

Module 7 : Essais BAL

Les procédures et dispositions relatives aux essais ;

Assurer le traitement d'un incident ;

Travaux pratiques : réalisation d'essais sur des PN à SAL et panneau lumineux.

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Agent habilité travaux sur infrastructures ferroviaires

Module commun HTI Abords – TES D

20
jours

Nombre de stagiaires	6
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Formation déplacements dans les entreprises ferroviaires -- Aptitudes physiques et psychologiques
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Préparer en amont le chantier
 - Participation aux RP0 et RP3 – Production d'un dossier de conception – Participation à la VIC avec le CSPS et les entreprises – Contribution à l'élaboration de la CSF ;
- Participer au briefing sécurité en début d'intervention ;
- Collaborer à la réalisation des travaux
 - Participation à la surveillance des travaux – Réalisation de contrôles par sondages – Présence en continue sur le chantier ;
- Réaliser différentes opérations en fin d'intervention
 - Collecte des éléments issus du contrôle interne des entreprises – Assurance de l'aptitude des installations impactées par les travaux pour la reprise des circulations – Détection des non-conformités techniques – Rédaction de la garantie de conformité technique – Relations avec le RSO ;
- Si nécessaire, participer aux opérations éventuelles de surveillance immédiates après le chantier (par exemple, passage de la première circulation).

Déroulé

- Connaissances générales de l'exploitation du système ferroviaire (espacement des trains, organisation des circulations, les installations de traction électrique, ...);
- Les constituants de la voie ferrée (matériel de la voie courante et les appareils de voie) ;
- Réalisation des travaux aux abords des voies ;
- Détection des avaries et leurs natures ;
- Notions élémentaires sur les passages à niveau PN (S10) ;
- Notions sur les mesures conservatoires en cas d'incident ;
- Procédures d'alerte à mettre en place.

Modalités d'évaluation

Evaluation théorique et pratique des connaissances en fin de session.

Remise d'une attestation de formation :

→ **Attestation pour la TES D** : « Intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations ».

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Agent habilité travaux sur infrastructures ferroviaires

HTI voie – lignes classiques – TES D

13
semaines

Nombre de stagiaires	6
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Habilitation HTI a & Pratique professionnelle d'au moins 1 an sur les missions HTI a
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Définir les conditions d'intervention en barre normale et LRS,
- Comprendre et expliquer la constitution technique des appareils de voie,
- Connaitre et appliquer les normes de maintenance, réaliser les contrôle sur la voie courante et les appareils de voie,
- Lire et expliquer les différents relevés des caractéristiques de la voie (bande MAUZIN, schémas de ligne, carnet de courbes),
- Définir les travaux et catégories d'intervention sur les installations de sécurité,
- Connaitre les différents signaux et LTV,
- Connaitre les matériaux concernant la voie (rails, traverses, attaches, ...),
- Réaliser des travaux sur les appareils de dilatation,
- Comprendre et expliquer les notions liées à la géométrie des voies (devers, contrôle du nivellation longitudinal, écartements, ...).

Déroulé

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis :

- Connaissances générales :
- Connaissances techniques voie courante
 - Intervention sur les BN et les LRS - Le matériel de la voie courante - La géométrie des voies - Travaux de voie courante (sur VP et VS) ;
- Connaissances techniques appareil de voie :
- Contrôle et rectification de la position des aiguillages (côte X) ;
- Côtes de sécurité et de sauvegarde ;
- Côtes diverses concernant le matériel.
- Les installations de sécurité susceptibles d'être impactées par les travaux voie :
 - La notion générale d'enclenchement - Les aiguilles - Systèmes de détection des circulations - Répétition des signaux - Installations diverses
 - Interventions et mesures conservatoires en cas d'incident :
 - Travaux sur les passages à niveau PN (S10).

Modalités d'évaluation

Evaluation théorique et pratique des connaissances en fin de session.

→ **Remise d'une attestation de formation pour la TES D :**

« Intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations ».

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Garde de passage à niveau (PN)

TES F

2
jours

Objectifs pédagogiques

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Aptitudes physiques et psychologiques
Formation Risques Ferroviaires
Accessibilité

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Connaitre la manœuvre des installations de PN ;
- Savoir reconnaître les dispositifs restreignant ou interdisant la manœuvre des PN et ne pas manœuvrer ces installations ;
- Identifier un dérangement, prendre les mesures de sécurité et appliquer les procédures ;
- Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident ou de situation présentant un risque grave ou imminent ;
- Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.

Déroulé

- Identifier les différents types de passages à niveau et leurs équipements et expliquer sommairement leur fonctionnement ;
- Identifier les agrès des PN ;
- Vérifier l'état et la visibilité de la signalisation routière au PN ;
- Constater une évolution de la visibilité et de l'environnement aux passages à niveau pour les usagers de la route ;

Intervenir à un PN à SAL en dérangement :

- Identifier les équipements du PN ;
- Définir les types de dérangements et les mesures prises par l'exploitant ;
- Appliquer les prescriptions du livret de service du PN ;
- Rétablir le fonctionnement normal du passage à niveau ;

Intervenir à un PN à SAL lors de travaux :

- Appliquer la consigne PN ;
- Intervenir sur un PN sans consigne écrite sur ordre verbal du Chef de chantier ;
- Mettre en œuvre, sur ordre, l'interdiction de circulation routière au PN ;
- Compléter le carnet du PN ;
- Rétablir la situation normale au passage à niveau.

Modalités d'évaluation

Evaluations théorique et pratique des connaissances en fin de session.

→ **Attestation pour la TES F** : « Assurer la protection des circulations ferroviaires vis-à-vis des circulations routières et réciproquement aux passages à niveau (PN) ».



Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Agent de desserte

TES G, H, I, J, K et L

A
définir

Nombre de stagiaires
6
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
<i>Aptitudes physiques et psychologiques</i>
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de réaliser tous les objectifs cités dans les 3 formations décrites ci-après.

Il sera capable notamment de :

- Former un train en tenant compte des conditions de composition de la rame (vitesse, masse, type de freinage, ...), et des caractéristiques des lignes de l'itinéraire ;
- Etablir ou modifier le bulletin de freinage ;
- Atteler et dételer correctement les véhicules et contrôler la formation du train du point de vue de la réglementation en vigueur pour la protection contre les accidents ;
- S'assurer de la mise en place sur la rame de la signalisation d'arrière et contrôler son bon fonctionnement ;
- Vérifier que la formation du train est terminée, s'assurer qu'il est l'heure de départ ;
- S'assurer que rien ne s'oppose à l'expédition du train et qu'en particulier le signal de sortie de la voie, s'il en existe un, est ouvert ;
- Donner l'autorisation de départ conformément à la réglementation.



Modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, l'agent recevra :

- **L'attestation de formation à la TES G** « Assurer la sécurité d'un train, ou d'un convoi du gestionnaire d'infrastructure (GI) pour les trains autres que de voyageurs » ;
- **L'attestation de formation à la TES H** « Commander une manœuvre » ;
- **L'attestation de formation à la TES I** « Utiliser des installations de sécurité simples » ;
- **L'attestation de formation à la TES J** « Appliquer les règles de freinage et de composition des trains, ou des convois du gestionnaire d'infrastructure (GI) » ;
- **L'attestation de formation à la TES K** « Réaliser un essai de frein » ;
- **L'attestation de formation à la TES L** « Vérifier la conformité d'un train, ou d'un convoi du gestionnaire d'infrastructure » ;

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Agent d'accompagnement des trains travaux - AATTx

TES G, H, I, J, K et L

A
définir

Nombre de stagiaires
6
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Aptitudes physiques et psychologiques
Accessibilité

Modalités d'évaluation

Evaluations théoriques et pratiques des connaissances en fin de module et fin de session.
→ Remise d'une attestation de formation pour chaque TES (G, H, I, J, K et L)

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'agent sera capable de :

- Assurer l'accompagnement des Trains Travaux en respectant les règles de sécurité liée à la formation, la circulation et l'aptitude au transport des véhicules remorqués du train.

Déroulé

- Rôle et responsabilités d'un opérateur train de l'infra ;
- Règles de circulation DV et VU ;
- Situation normale et dégradée ;
- Généralités de l'environnement sécurité ;
- Assurer la sécurité des circulations, les risques ferroviaires ;
- Sécurité du personnel – risques ferroviaires et électriques (C0) ;
- La signalisation ;
- Les communications (radio, phonie, ...) ;
- Signalisation spécifique à la manœuvre ;
- La consigne locale opérationnelle ;
- Organisation de la manœuvre - les ordres de manœuvre ;
- Règles de freinage et d'immobilisation des manœuvres ;
- Opérations attelage / dételage (techniques gestuelles) ;
- Accès au réseau, signaux portés par les trains ;
- Les installations simples et de traction électrique ;
- Le frein et les différents essais du frein continu ;
- Détermination de la masse remorquée ;
- Composition freinage et bulletin de freinage ;
- Mesures à prendre en cas d'accident/incident (obstacle, coupure d'urgence) ;
- Reconnaissance Aptitude au transport ;
- Les règles du chargement des wagons ;
- Les transports exceptionnels (MD et UTI) ;
- Marquage du matériel – les étiquettes de réforme ;
- Signalisation portée par les TTx ;
- Rôle de l'AATTx ;
- Organisation des travaux, les différents acteurs ;
- Les différents modes de déplacement des TTx ;
- Manœuvre, identification et composition de TTx ;
- Procédé d'assurance chantier, garantie équipement, DFV ;
- Exercices pratiques

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Chef de manœuvre

TES H, I & K

A
définir

Nombre de stagiaires	8
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Aptitudes physiques et psychologiques
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'agent sera capable de :

- Organiser et diriger une manœuvre ;
- Réaliser l'attelage et dételage des véhicules ;
- Réaliser la manœuvre des installations « simples » ;
- Réaliser la manœuvre d'appareils d'interruption ;
- Appliquer les prescriptions en matière de marquage des véhicules ;
- Appliquer les règles relatives aux immobilisations des véhicules ;
- Utiliser la radio de manœuvre et l'appareil mobile de commande du frein automatique (AMCFA) ;
- Réaliser l'essai de frein prescrit ;
- Vérifier et s'assurer de la mise en place de la signalisation arrière ;
- Assurer la traçabilité des opérations.

Déroulé

- La manœuvre (avant, pendant et après) ;
- Présentation d'un attelage ;
- Comment effectuer un attelage ou un dételage ;
- La technique gestuelle ;
- Manœuvre des appareils de voie
- Les transmetteurs, autorisations, ...
- Suppression et rétablissement de la tension d'alimentation ;
- Marquage des véhicules ;
- Immobilisation temporaire et définitive des véhicules
- Principes d'utilisation de la radio ;
- L'AMCFA : description et utilisation ;
- Refoulement le long d'un quai ;
- Refoulement avec des voitures transportant des voyageurs ;
- Présentation du dispositif de freinage ;
- Essais de frein, position des manettes, atténuateur de bruit ;
- Constitution et mise en place de la signalisation arrière ;
- Blocage de la dernière porte et présence.

Modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, l'agent recevra :

- **L'attestation de formation à la TES H** « Commander une manœuvre » au regard des résultats (Satisfaisant ou Acceptable).
- **L'attestation de formation à la TES I** « Utiliser des installations de sécurité simples » au regard des résultats (Satisfaisant ou Acceptable).
- **L'attestation de formation à la TES K** « Réaliser un essai de frein » au regard des résultats (Satisfaisant ou Acceptable).

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Agent formation

TES J

2
jours

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Aptitudes physiques et psychologiques
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques et déroulé

A l'issue de la formation, l'agent sera capable de :

- Connaitre la signification des inscriptions et étiquettes apposées sur les véhicules concernant les caractéristiques des véhicules et la marchandise transportée ;
- Former la rame en tenant compte des conditions de composition de la rame (vitesse, masse, type de freinage, ...), des caractéristiques des lignes et des gares de l'itinéraire du train ;
- Connaitre les prescriptions en matière de réalisation du transport, y compris les prescriptions relatives aux matières dangereuses ;
- Etablir le bulletin de freinage ;
- Appliquer les prescriptions relatives aux différents systèmes de freinage ;
- Déterminer la nature des essais de frein nécessaires, les exécuter ou les faire exécuter ;
- S'assurer que la vitesse limite des véhicules composant la rame correspond à la vitesse prévue pour le train ;
- Connaitre les dispositions à appliquer lorsque le train achemine des véhicules qui ne remplissent pas la condition précédente ;
- Vérifier l'absence d'anomalie sur les véhicules et les marchandises transportées ;
- Vérifier le respect des prescriptions concernant le chargement des wagons ;
- Atteler et dételer correctement les véhicules et contrôler la formation du train du point de vue de la réglementation en vigueur pour la protection contre les accidents ;
- Positionner les dispositifs de commande des freins et des parties mobiles des véhicules ;
- Isoler le frein d'un véhicule en cas d'incident ;
- Isoler et remettre en service le frein en cas de problème de composition ;
- S'assurer de la mise en place sur la rame de la signalisation d'arrière et contrôler son bon fonctionnement ;
- Vérifier que la formation du train est terminée, s'assurer qu'il est l'heure de départ ;
- S'assurer que rien ne s'oppose à l'expédition du train et qu'en particulier le signal de sortie de la voie, s'il en existe un, est ouvert ;
- Donner l'autorisation de départ conformément à la réglementation.

Modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, l'agent recevra :

L'attestation de formation à la TES J

« Appliquer les règles de freinage et de composition des trains, ou des convois du gestionnaire d'infrastructure (GI) » au regard des résultats (Satisfaisant ou Acceptable) obtenus lors des contrôles de connaissances et aux évaluations pratiques, permet l'habilitation.

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Reconnaissance à l'aptitude au transport – R.A.T

TES L

1
jour

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Aptitudes physiques et psychologiques
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques et déroulé

A l'issue de la formation, l'agent sera capable de :

- Assurer sa propre protection ;
- Vérifier l'absence d'anomalie sur les véhicules et les marchandises transportées ;
- Vérifier le respect des prescriptions concernant le chargement des wagons ;
- S'assurer que la vitesse limite des véhicules composant la rame correspond à la vitesse prévue pour le train ;
- Connaître les dispositions à appliquer lorsque le train achemine des véhicules qui ne remplissent pas la condition précédente ;
- Positionner les dispositifs de commande des freins et des parties mobiles des véhicules ;
- Connaître la signification des inscriptions et étiquettes apposées sur les véhicules et la marchandise transportée ;
- Connaître les prescriptions en matière de réalisation du transport, y compris les prescriptions relatives aux matières dangereuses ;
- Contrôler la formation du train du point de vue de la réglementation en vigueur pour la protection contre les accidents ;
- S'assurer que rien ne s'oppose à l'expédition du train.



Modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, l'agent recevra:

L'attestation de formation à la TES L

« Vérifier la conformité d'un train, ou d'un convoi du gestionnaire d'infrastructure » au regard des résultats (Satisfaisant ou Acceptable) obtenus lors des contrôles de connaissances et aux évaluations pratiques, permet l'habilitation.

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Annonceur – Sentinelle – Agent Sécurité du Personnel (A.S.P)

TES M

5
jours

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Aptitudes physiques et psychologiques
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Connaitre l'environnement dans lequel il opère et,
- Mettre en œuvre les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses missions.

Déroulé

Annonceur – Sentinelle

- Surveiller l'approche des circulations ;
- Déetecter l'arrivée d'une circulation ;
- Identifier la voie et le sens de circulation ;
- Décider de l'annonce ;
- Emettre ou déclencher l'émission d'un signal d'annonce dans les délais ;
- Déetecter les situations critiques et prendre les mesures adaptées ;
- Surveiller l'approche des circulations ;
- Utiliser les moyens d'annonce en fonctionnement normal et leurs dispositifs de secours ;
- Identifier les différents intervenants chantier (RSO, CCh, RCE, ...).

Agent Sécurité du Personnel

- Connaitre le rôle de l'agent sécurité ;
- Mettre en œuvre et assurer l'annonce des trains dans les conditions prévues par les consignes et instructions opérationnelles pour les mesures d'annonce ;
- Appliquer les mesures spécifiques au travail de l'agent seul ;
- Appliquer les mesures nécessaires afin de rétablir la situation normale ;
- Connaitre les généralités du dispositif de sécurité ;
- Apprendre les différents dispositifs d'annonce automatique (Autoprowa, Danitra, PN, ...);
- Vérification des avertisseurs ;
- Calcul délai d'annonce, mise en place de l'annonceur ;
- Remplir l'Attestation d'Annonce Aan ;
- Réception de l'ARF (Autorisation d'engagement en zones à Risques Ferroviaires).

Modalités d'évaluation

Evaluations théorique et pratique des connaissances en fin de session.

→ **Attestation pour la TES M** : « Assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains ».



Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Représentant de la Sécurité Opérationnelle - RSO

TES M

3
jours

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Habilité à la TES M
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'agent sera capable de :

- Participer à la Visite d'Inspection Commune avec le CSPS ;
- Etablir les Instructions de Sécurité Ferroviaire ;
- Participer au briefing sécurité ;
- Collecter les attestations de sécurité issues des différents services de la SNCF et vérifier que celles-ci sont cohérentes avec les instructions de l'ISF (AVIC, AMHT, AAn, ...) ;
- Autoriser, en fonction des mesures détaillées dans l'ISF, le début du travail des entreprises, y compris SNCF Entrepreneur ;
- Vérifier en continue la bonne application des dispositions prescrites par l'ISF ;
- Collecter les autorisations de fin d'intervention issues des différentes entreprises et vérifier leur exhaustivité ;
- Se mettre en relation avec le ou les éventuels agents HTI afin de coordonner la restitution des documents aux différents services de la SNCF.

Déroulé

- Principes d'organisation et de gestion du RFN ;
- Le travail du personnel sur les voies ou à proximité avec ou sans interruption des circulations commerciales ;
- L'évolution du personnel en manœuvre ;
- Le travail à proximité des conducteurs sous tension ;
- L'utilisation de l'outillage ;
- Capacité à mettre en œuvre et contrôler les procédures de sécurité adaptées aux risques ;
- Lecture et application de l'ISF ;
- Remise de l'Autorisation d'engagement dans la zone à Risques ferroviaires (ARF)
- Capacité à détecter les situations à risques, les modifications de conditions et à prendre les mesures conservatoires nécessaires.

Modalités d'évaluation

Evaluations théorique et pratique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une attestation de formation

Les formations ferroviaires

Formations sous arrêté

Agent habilité travaux sur infrastructures ferroviaires

HTI caténaire

6
semaines

Nombre de stagiaires	6
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Habilitation HTI a & Pratique professionnelle d'au moins 1 an sur les missions HTI a
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation l'agent sera capable de :

- Définir le périmètre des Installations Fixes de Traction Electrique (IFTE),
 - Caractéristiques de la caténaire 1500 V / 25 000 V,
 - Alimentation des caténaires (primaires et secondaires),
 - Supports et armements des voies principales et de services,
 - Supports, fondations, massifs, ancrages,
 - Les conducteurs.
- Connaitre l'équipement de la caténaire,
 - Continuité du plan de contact,
 - Sectionnement mécanique et équipement tendeur,
 - Sectionnement électrique à lame d'air, isolateur de section,
 - Sections de séparation,
 - Appareils d'interruption
 - Gabarits, passage à niveau et aiguillages
- Appréhender la gestion des risques liés à l'électricité,
 - Réglementation et sécurité du personnel,
- Connaitre les documents relatifs à l'équipement caténaire (plan de piquetage, carnet de montage),
- Expliquer et réaliser les travaux de Génie Civil,
- Effectuer les contrôles avant restitution d'une IFTE,
- Définir le processus de mise en service des IFTE.

Déroulé

Suite à cette formation, l'agent sera capable de réaliser les missions de l'HTI C. Lors de la formation, l'agent apprendra :

- **Généralités :**
 - Définition du périmètre des IFTE - Formation aux particularités de la gestion du risque électrique dans la réglementation SNCF.
- **Principes d'équipements caténaires :**
 - Piquetage - Carnet de montage - Normes 1500 et 25000 V.
- **Approche de la sécurité du personnel :**
 - Rappels sur les procédures de consignation/mise hors tension - Principe du découpage électrique - Principes d'exploitation des IFTE - Principes des mesures S11 - Lecture CR S11 et SAS.
- **Les travaux caténaires :**
 - Travaux de génie civil liés aux fondations caténaires susceptibles d'affecter la stabilité des voies - Contrôles impératifs avant restitution d'une IFTE - Les principes de mise en service d'une IFTE.

Modalités d'évaluation

Evaluation théorique des connaissances en fin de session.

→ Remise d'une attestation de formation.

Habilitation NF C 18-510

Tronc commun - Module Tronc commun n°1

1
jour

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Ø
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Cette formation permet à l'agent de suivre les modules au choix : BS, BOHOV (exécutant et Chargé de chantier), BE (Mancœuvre).

Déroulé

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, ...);
- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les domaines de tension ;
- Les zones d'environnement et leurs limites ;
- Le principe et les symboles d'habilitation ;
- Les prescriptions associées aux zones de travail ;
- Les EPC et leur fonction (reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés) ;
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages ;
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel ;
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique ;
- Exercices pratiques (2h).



Modalités d'évaluation

Evaluation théorique des connaissances en fin de session.

Habilitation NF C 18-510

Tronc commun - Module Tronc commun n°2

2
jours

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Technicien électricien -- Lecture de schémas électriques
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Cette formation permet à l'agent de suivre les modules au choix : B1-B2-B1V-B2V (exécutant et Chargé de travaux), BC, BR.

Déroulé

- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les domaines de tension ;
- Les zones d'environnement et leurs limites ;
- Le principe et les symboles d'habilitation ;
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique ;
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors portée) ;
- Le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT) ;
- Les EPC et leur fonction (reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés) ;
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation ;
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel ;
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique ;
- Exercices pratiques (3h).



Modalités d'évaluation

Evaluations théorique et pratique des connaissances en fin de session.

Les formations électriques

Formations électricien

Habilitation exécutant & Chargé de travaux

Hors tension en basse tension B1, B2, B1V et B2V

1
jour

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Technicien électricien --
Module tronc commun n°2 --
Habilitation C18510
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique ;
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites ;
- Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux.

Déroulé

- Les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique ;
- Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique ;
- Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension ;
- Les prescriptions d'exécution des travaux ;
- Les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;
- Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instructions de sécurité, ...);
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux ;
- Les mesures de prévention à observer lors d'un travail ;
- Exercices pratiques (2h).

Modalités d'évaluation



- ✓ Evaluations théorique et pratique en fin de session.
- ✓ FORMAT' Experts transmet au stagiaire une attestation de participation.
- ✓ FORMAT' Experts transmet à l'employeur du stagiaire un « avis » après formation.

Habilitation intervention

Basse tension de remplacement et raccordement BS

1
jour

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Connaissance des règles élémentaires d'électricité
--
Module tronc commun n°1
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Citer les limites de l'habilitation BS ;
- Enoncer la procédure de remplacement ;
- Enoncer la procédure de raccordement.

Déroulé

- Les limites de l'habilitation BS (Autorisation et interdit) ;
- Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique ;
- Les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT ;
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation ;
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, VAT et remise sous tension) ;
- Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT ;
- Le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, ...) ;
- La procédure de remplacement ;
- La procédure de raccordement ;
- Exercices pratiques (2h).

Modalités d'évaluation

- ✓ Evaluations théorique et pratique en fin de session.
- ✓ FORMAT' Experts transmet au stagiaire une attestation de participation.
- ✓ FORMAT' Experts transmet à l'employeur du stagiaire un « avis » après formation.



Les formations électriques

Formations électricien

Habilitation consignation

En basse tension BC

1
jour

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Technicien électricien -- Habilitation C18510 -- Module tronc commun n°2
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de :

- Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation ;
- Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels

Déroulé

- Les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT ;
- Rôles du chargé d'exploitation électrique et du chargé de travaux ;
- Les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux ;
- Les opérations de consignation (en 1 étape et 2 étapes) ;
- Les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Modalités d'évaluation



- ✓ Evaluations théorique et pratique en fin de session.
- ✓ FORMAT' Experts transmet au stagiaire une attestation de participation.
- ✓ FORMAT' Experts transmet à l'employeur du stagiaire un « avis » après formation.

Habilitation intervention

Basse tension générale BR

1
jour

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Technicien électricien -- Habilitation C18510 -- Module tronc commun n°2
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, le salarié sera capable de :

- Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT ;
- Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT ;
- Respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité ;
- Réaliser les opérations de consignation ;
- Effectuer des opérations de dépannage ;
- Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.

Déroulé

- Les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine ;
- Rôles du chargé d'exploitation électrique et du chargé de travaux ;
- Les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;
- Les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique ;
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT ;
- Les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, ...) ;
- Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT ;
- Les opérations de consignation et les documents associés ;
- Exercices pratiques (2h).

Modalités d'évaluation

- ✓ Evaluations théorique et pratique en fin de session.
- ✓ FORMAT' Experts transmet au stagiaire une attestation de participation.
- ✓ FORMAT' Experts transmet à l'employeur du stagiaire un « avis » après formation.



Habilitation exécutant de travaux

D'ordre non électrique B0, H0, H0V

2
heures

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Habilitation C18510
--
Module tronc commun n°1
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de déterminer les limites de l'habilitation chiffre « 0 ».

Déroulé

- Les acteurs concernés par les travaux ;
- Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, ...);
- Les risques correspondants à l'habilitation ;
- Exercices pratiques (30 min).

Modalités d'évaluation



- ✓ Evaluations théorique et pratique en fin de session.
- ✓ FORMAT' Experts transmet au stagiaire une attestation de participation.
- ✓ FORMAT' Experts transmet à l'employeur du stagiaire un « avis » après formation.

Habilitation chargé de chantier

B0, H0, HOV

4
heures

Nombre de stagiaires	10
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Habilitation C18510 -- Module tronc commun n°1
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de déterminer les limites de l'habilitation chiffre « 0 ».

Déroulé

- Les documents et acteurs concernés par les travaux ;
- Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, ...);
- Les risques correspondants à l'habilitation ;
- Les instructions de sécurité ;
- La surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique ;
- Exercices pratiques (1h).

Modalités d'évaluation



- ✓ Evaluations théorique et pratique en fin de session.
- ✓ FORMAT' Experts transmet au stagiaire une attestation de participation.
- ✓ FORMAT' Experts transmet à l'employeur du stagiaire un « avis » après formation.

Les formations électriques

Formations électricien

Habilitation manœuvre

En basse tension BE (manœuvre d'exploitation BT)

1
jour

Nombre de stagiaires
10
Lieu de formation
Douai (59)
Prérequis nécessaires
Habilitation C18510 -- Module tronc commun n°1
Accessibilité

Objectifs pédagogiques

Suite à cette formation, l'agent sera capable de déterminer les limites de l'habilitation.

Déroulé

- Les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement (matériels électriques objet des manœuvres) ;
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation ;
- Les limites de l'habilitation BE manœuvre ;
- Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation ;
- Les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres ;
- Exercices pratiques (2h).

Modalités d'évaluation



- ✓ Evaluations théorique et pratique en fin de session.
- ✓ FORMAT' Experts transmet au stagiaire une attestation de participation.
- ✓ FORMAT' Experts transmet à l'employeur du stagiaire un « avis » après formation.

Formation de formateur

2
jours

Nombre de stagiaires	8
Lieu de formation	Douai (59)
Prérequis nécessaires	Connaissances de l'environnement WINDOWS
Accessibilité	

Objectifs pédagogiques

Le stagiaire sera capable de dispenser une action de formation et créer un support de cours.

Déroulé

- Détail d'une action de formation ;
- Gestion de groupe ;
- Respect de l'horaire ;
- Les personnalités « difficiles » ;
- Utilisation des outils informatiques ;
- Rédaction d'un support de cours et présentation à l'assemblée (exercice pratique).



Modalités d'évaluation

Evaluation pratique des connaissances en fin de session → présentation d'un sujet à l'oral.

Délivrance d'une attestation de formation.

Glossaire

- **ASP** : Agent Sécurité du Personnel
- **AP** : Agent Prestataire
- **BAL** : Block Automatique Lumineux
- **CdV** : Circuit de Voie
- **CF** : Contact Fixe
- **EPC** : Equipement de Protection Collective
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **EPSF** : Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire
- **HMT** : Habilitation Maintenance Travaux
- **HT** : Habilitation Travaux
- **HTI** : agent Habilité Travaux sur Infrastructure ferroviaire
- **IS** : Installation de Sécurité
- **ITE** : Impulsion de Tension Elevée
- **KVB** : Contrôle de Vitesse par Balises (K : Contrôle)
- **LAM** : Lorry AutoMoteur
- **LTV** : Limitation Temporaire de Vitesse
- **PN** : Passage à Niveau
- **RAT** : Reconnaissance à l'Aptitude au Transport
- **RFN** : Réseau Ferré National
- **RSO** : Représentant de la Sécurité Opérationnelle
- **RZT** : Responsable Zone Travaux
- **SAL** : Signalisation Automatique Lumineuse
- **TES** : Tâche Essentielle pour la Sécurité
- **TSAE** : Tâche de Sécurité Autre qu'Essentielle
- **TVP** : Traversée des Voies par le Public
- **VAT** : Vérification d'Absence de Tension
- **VT** : Vérification Technique

Conditions Générales de vente

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du client, FORMAT' Experts lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi. Le client engage FORMAT' Experts en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant le cachet commercial du client.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé etacompte de 50% sont reçus par nos services.

Le Secrétariat de FORMAT' Experts convient avec le Service concerné de l'entreprise Client des dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de présence et les attestations de formation des stagiaires sont adressées au Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée à hauteur de 50% est due en totalité.

L'acceptation de la société FORMAT' Experts est conditionnée par le règlement de l'acompte à 50% de la facture avant le début de la prestation. FORMAT' Experts se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que l'acompte de 50% n'aura pas été réglé dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société FORMAT' Experts à échéance de 30 jours, date d'envoi de la facture.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, FORMAT' Experts se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétence (OPCO) dont il dépend, il appartient au Client de :

Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;

Indiquer explicitement sur la convention et de joindre à FORMAT' Experts une copie de l'accord de prise en charge ;

S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client. Si FORMAT' Experts n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par FORMAT' Experts est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'Art L.441-6 du Code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation réalisée par FORMAT' Experts, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, FORMAT' experts pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

Si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du Client sera portée au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois, le règlement restera acquis à FORMAT' Experts à titre d'indemnité forfaitaire.

Si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à FORMAT' experts à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCA.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins 10 jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse secretariat@format-experts.com. La séance peut ensuite être reportée selon le planning de FORMAT' Experts.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à FORMAT' Experts en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FORMAT' Experts pour les seuls besoins desdits stages. Le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions prévues dans le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Renonciation

Le fait, pour FORMAT' Experts, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Obligation de non sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de FORMAT' Experts ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le Client devra verser à FORMAT' expert à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Vente et les relations contractuelles entre FORMAT' Experts et ses Clients.

Attribution de compétence

Tous litige qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOUAI, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de FORMAT' Experts qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par FORMAT' Experts à son siège social à Hôtel d'Entreprises – Aile Provence, 733 rue Jean PERRIN, 59500 DOUAI.